GRAINS DE SEL n°26
Fédération d'associations adelfa de l'environnement
mars avril 2009
Bulletin de l'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre Artois

L'industrie dunkerquoise à l'heure de la crise

Mise à l'arrêt de hauts-fourneaux chez Arcelor-Mittal (site de Dunkerque), suspension temporaire de la production chez Polimeri-Europa, 10 % de production en moins et licenciements annoncés chez Rio Tinto (ex-Alcan, ex-Pechiney), chômage technique chez Arcelor-Mardyck avec mise à l'arrêt d'une ligne Galma 2, suppression d'emplois chez Astra-Zeneca, vague de suppression de postes chez Multiserv, comme chez de nombreux prestataires, tels Cegelec, Gagneraud, Dunelec, priés de rappeler leurs salariés faute d'activité sur les sites où s'exerçait leur sous-traitance, forte régression en fin d'année du trafic portuaire...

Colosse aux pieds d'argile

Dans la foulée de la crise financière, la crise économique frappe durement l'ensemble de la production et des échanges à l'échelle de la planète. Mais elle risque fort aussi d'être le révélateur de ce que nous pressentions de longue date : l'économie dunkerquoise qui s'articule en large part autour de grands groupes internationaux et de grosses unités de production est fragile, particulièrement fragile. Le colosse a les pieds d'argile et rien ne dit – ce que nul ne souhaite bien sûr – que, comme ce fut le cas voici une vingtaine d'années avec la construction navale, l'un ou l'autre pan de notre économie aux mains de sociétés multinationales, plus sensibles aux desiderata de leurs actionnaires qu'aux légitimes aspirations de leurs salariés, ne s'écroule avec perte et fracas un jour ou l'autre, victime d'une récession sans précédent ou presque.
Hypothèse "irréaliste", nous ont souvent rétorqué les tenants du "toujours plus" industriel, constituant à leurs yeux le socle incontournable d'un développement territorial prometteur. Eh bien, nous y voilà !
Or, pour assurer le bien-être de leurs administrés et le devenir de leurs enfants et petits-enfants, les décideurs du littoral auraient été sûrement mieux inspirés de procéder à un réexamen approfondi de leurs dogmes, histoire de mettre préventivement d'autres fers au feu, comme l'ont fait avec bonheur des collectivités qui nous sont proches et qui jouent de longue date la carte de la diversification économique.
Quoi qu'il en soit, les turbulences annoncées étant à l'ordre du jour, l'important est désormais de savoir quelle porte de sortie l'on trouvera sur le littoral pour renouer avec la croissance et l'emploi. Sans nul doute – c'est notre conviction – selon d'autres schémas que ceux professés ici pendant des décennies.

Vive l'intelligence économique !

Les réactions émanant des milieux économiques et politiques locaux nous semblent jusqu'à présent désespérément conventionnelles, on l'a vu ici ou là à l'occasion des cérémonies d'échanges de vœux. L'une des solutions aux problèmes du moment, ce serait le fameux terminal méthanier dont on sait pourtant qu'après une période d'embellie, correspondant aux travaux de chantier, il ne créera à terme qu'une bonne cinquantaine d'emplois directs pour un investissement faramineux dépassant le milliard d'euros. D'autres pensent qu'il faut apporter de l'argent public aux multinationales défaillantes. À croire

p 4 Téléphonie mobile • p 5 INES • p 6-7 CLICs et PPRT • p 8 Alimentation : où allons-nous ? • p 9 Steene : une vie de château • p 10 Looweg s'adresse aux élus • p 12 Etude d'un corridor favorisant la biodiversité

qu'ils ont oublié le précédent Du Pont de Nemours, parti sans un merci après avoir fait sa pelote. Vous verrez que d'ici peu, le spectre de l'EPR resurgira du côté de Gravelines, alors que sa nécessité est loin d'être prouvée. En somme toujours le recours aux mêmes scénarii, alors que déjà autour des grosses unités de production, les menaces de délocalisation planent et que pour la plupart d'entre elles, elles génèrent risques et pollutions.
Facile de critiquer, objectera-t-on, mais concrètement que proposez-vous en échange ? Tout simplement – et sans pour autant faire montre d'angélisme – l'investissement dans des filières moins classiques, relevant du tertiaire, comme du service rendu aux groupes ou à la personne.

Lapidaire

Interrogé par le journal *Le Monde*, le 1er novembre 2001, au lendemain de la catastrophe AZF à Toulouse en procès ces jours-ci, M. Michel Delebarre, maire de Dunkerque a déclaré : « C'est notre vocation d'accueillir ces usines à risques… » Par la suite, interrogé par *L'Express* dans le cadre d'une enquête intitulée : "Où vit-on le mieux ?", le même déclare : « J'ai conforté notre vocation industrielle. Et j'assume ce choix : nous acceptons les sites Seveso ». Et plus loin : « J'assume mes contraintes. Et je poursuivrai le développement industriel de Dunkerque. »
On lira ci-après que, depuis que le président de la République a fait part de son intention de supprimer la taxe professionnelle, le député-maire ne tient plus tout à fait le même langage.

Exemples :

▪ **Dans les meilleurs délais, la CUD pourrait s'engager aux côtés des villes dans une démarche d'isolation de tous les équipements publics situés sur son territoire** : mairies, gymnases, salles des fêtes, ateliers, etc. qui, ainsi que l'a confirmé la thermographie aérienne, sont des "gouffres" en terme de déperdition d'énergie. Une semblable opération d'envergure devrait être menée dans le parc de logements collectifs et privés ; notamment pour les immeubles antérieurs aux années 70, c'est-à-dire édifiés avant le premier choc pétrolier. Ce type d'opération, faut-il le rappeler, est généralement assorti de dégrèvement fiscal.
D'évidence, ces actions volontaristes seraient éminemment rentables : réduction de la facture énergétique d'au moins 30 %, création d'emplois pérennes dans le BTP, la construction, un secteur qui n'a guère de perspective de développement autre que précisément l'isolation et la rénovation vu la chute des mises en chantier. Plusieurs centaines d'emplois utiles, durables pourraient ainsi voir le jour dans le cadre de chantiers d'efficacité énergétique (100 000 à l'échelle du pays, disent les économistes.)

▪ **Secteur où les besoins déjà exprimés ne pourront que croître et embellir avec une longévité accrue des individus : les structures d'accueil pour personnes âgées**.
Faute de place dans les établissements du Dunkerquois, nombre de nos pensionnés trouvent refuge dans des maisons de retraite situées en Belgique. Les pensions qu'elles règlent contribuent à rendre un peu plus florissant encore l'emploi là-bas au sein du corps médical et infirmier, chez le personnel soignant et d'accompagnement. Une maison de retraite, c'est en moyenne une cinquantaine d'emplois pérennes créés. À comparer avec ceux que pourrait offrir certain grand projet industriel…

▪ **En ces temps où le Grenelle de l'Environnement met l'accent sur les énergies renouvelables, force est de constater que le superpôle énergétique européen dont le littoral s'est doté s'appuie pour l'essentiel sur un socle d'énergies… non renouvelables !** Au moment où Zeebrugghe se dote de centaines d'éoliennes *of shore*, ici les projets sont l'un après l'autre retoqués sous prétexte qu'ils gèneraient la pêche ou la navigation (plus que les évolutions des méthaniers ?) Rien non plus de significatif sur le plan de l'énergie solaire. Quant à la pile à combustible, on peut se demander si le prototype synthois n'avait d'autre vocation que d'assurer un affichage médiatique. C'est simple : la France est bonne dernière au sein de l'Europe des 15 en matière de production primaire d'énergie renouvelable. C'est pourtant un secteur en développement… ailleurs et dont l'apport en termes d'emplois est plus que prometteur… ailleurs.

▪ **En France, nos recyclons ou faisons subir un traitement biologique à 32,2 % des déchets municipaux et nous mettons encore en décharge 34,7 % des déchets de même origine.** En Allemagne, ce sont 67,7 % des déchets qui sont recyclés et 0,7 % qui sont mis en décharge ! Il n'y a pas photo. À l'échelle européenne (celle des 15), l'Allemagne occupe évidemment le premier rang en la matière.
Nous sommes quant à nous 12e (chiffres : Eurostat). Le littoral dunkerquois ne déroge guère à la règle hexagonale. Pionnier en matière de tri avec la création de Triselec à la fin des années 80, Dunkerque a, depuis, été distancée par nombre de collectivités comparables nettement plus performantes. Or la filière "vertueuse" de traitement des déchets avec implication des producteurs, des personnels œuvrant dans le recyclage-valorisation, est beaucoup plus créatrice d'emplois que ne l'est la mise en décharge ou en incinérateur. Ainsi manquent chez nous des entreprises-pilotes qui, par exemple, transforment les déchets en nouveaux matériaux, voire tout simplement œuvrent à la mise en place de plans locaux de prévention des déchets municipaux, industriels et autres.

D'autres exemples pourraient être cités qui attestent que des alternatives peuvent être trouvées à la filière industrielle qui globalement présente un déficit en termes de création d'emplois et ce depuis 30 ans. On citera en vrac la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité du territoire (waeteringues, rivages), la prévention des pathologies spécifiques à notre territoire et un accès facilité aux soins pour tous, l'agriculture biologique et le commerce équitable qui instituent d'autres rapports marchands, la mise sur le marché de produits "propres" (en remplacement des pesticides par exemple), le renforcement de l'offre éducative, etc.
En somme, tout ce qui a trait à un modèle de croissance soutenable à laquelle le système libéral qui imprègne notre société tourne le dos. Il ne suffit pas de parler de mettre le développement durable à toutes les sauces. Encore faut-il s'inscrire résolument dans cette démarche ! ■

Jean Sename

Rions ! Il en restera au moins quelque chose…

L'hebdomadaire *Le Phare* a rapporté le 26 février les échanges du président de la CUD avec les jeunes dirigeants du Centre du même nom. D'où il ressort que, sans taxe professionnelle à la clé, le président de la CUD ne soutiendra plus le projet de terminal méthanier à Loon-Plage. « *Promouvoir cette installation pour les quelques 50 emplois pérennes qui en découleraient ? Allons, soyons sérieux, comment faire prendre ce risque aux habitants d'une zone qui compte déjà 13 sites Sévéso sans contrepartie....Ils se mettent le doigt dans l'oeil !* ».

Trait d'humour, idée poussée à l'extrême selon certains, plutôt du côté des dirigeants. A l'extrême, le constat est là : le déclic, pour les décisions de développement du territoire, est l'économique. Il faut d'abord des contreparties financières à tout projet d'implantation d'entreprise, quelle qu'elle soit. Pour le reste, les Dunkerquois s'en accommoderont : pollutions, risques technologiques, risques d'attentats terroristes, pertes d'espaces naturels, atteinte à la biodiversité, manquements dans la lutte contre le changement climatique... Ils s'en accommoderont bien encore 50 ans. Après ?

D'autant que les habitants d'une zone qui compte déjà 13 sites Sévéso ont quand même, en plus, des mesures compensatoires. Pour le projet de terminal méthanier, les dirigeants nous en concoctent dans leur coin, sans rien dire à personne : la fermeture du Clipon, le déplacement du terrain de motocross, un zonage pour les oiseaux sauvages, une base de loisirs sous les poussières du port Ouest, de légers sifflements à 90 bars en cas de fuite du GNL (inodore) dans son gazoduc près du vapocraqueur, une maison de la Nature et de l'Energie à Loon-Plage, etc. etc. Allons rions ! Ce sont des idées qui vont se réaliser. ■

La mer monte

Dans notre précédent numéro, nous avons évoqué les risques que fait courir à notre littoral, polder reconquis sur la mer, le changement climatique assorti d'une montée significative des eaux.
D'aucuns qui n'ont pas connu les grandes inondations locales de 1953 ont pu estimer que nous versions dans le catastrophisme, que jamais au grand jamais pareille agression marine ne se reproduirait...

Eh bien, pas plus tard que le 12 février dernier, nous avons eu un avant-goût de ce qui nous menace à terme, si nous ne prenons pas le taureau par les cornes.
Les fortes marées enregistrées ce jour-là amplifiées par une tempête venue du large ont provoqué une surcote de l'ordre de 0,80 à 1 m. Cela aurait pu être pire !

Voilà qui a suffi pour que les vagues déferlent sur la digue-promenade de Dunkerque-Malo, lèchent les protections dunaires du côté de Leffrinckoucke-Zuydcoote et entament largement celles situées du côté de Gravelines.

L'événement n'est donc pas passé inaperçu et l'on ne peut que souhaiter que les administrations, les services qui ont pour mission de surveiller notre littoral, soient conscients que le moment est peut-être venu d'imiter les Belges et les Hollandais qui ont surélevé leurs digues, remblayé leurs plages, bref ont mis en branle le principe de précaution. Le Plan Climat Territorial n'est pas seulement sujet de débats, sa mise en œuvre est d'ores et déjà une exigence. ■

Téléphonie mobile

Des succès pour les opposants aux antennes-relais

Du côté des opérateurs de téléphonie mobile, ce n'est pas, ce n'est plus la joie.
En effet, le 4 février dernier – c'était une première en France – la Cour d'Appel de Versailles a condamné Bouygues Telecom à démonter les installations d'une antenne-relais installée sur un pylône proche d'habitations dans la banlieue lyonnaise. Qui plus est : les juges ont décidé que l'opérateur devrait indemniser trois couples de plaignants à hauteur de 7000 € chacun.

Pour approfondir la question, lire le rapport de Biolnitiative sur la toxicité de la téléphonie mobile sur le site : robindestoits.org. Aller également sur les sites internet de Teslabel.be et de la Criirem.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des personnes qui ont la malchance de vivre non loin de ce type d'installation leur imputent des problèmes de santé dont autrement ils ne s'expliquent pas l'origine. Or jusqu'à présent, lorsqu'elles s'adressaient à la justice, parfois soutenues par les autorités de la commune dans lesquelles elles vivent, la réponse des juges était invariablement : l'impact des antennes-relais n'est pas prouvé. Circulez, il n'y a rien à voir !

Le jugement de la Cour de Versailles fera sans nul doute jurisprudence dans la mesure où il renverse en quelque sorte la charge de la preuve : aux opérateurs désormais de prouver que leurs installations sont sans danger. Ce qui dans l'arrêt se trouve traduit en ces termes : « *aucun élément ne permet d'écarter péremptoirement l'impact sur la santé publique de l'exposition de personnes à des ondes ou des champs électromagnétiques.* » Bref pour la première fois en France, une juridiction invoque sans le dire le principe de précaution pour refuser à un installateur de faire tout et n'importe quoi.

Tout et n'importe quoi, oui. En effet voilà bien longtemps, trop longtemps que sur le littoral, des collectivités, les habitants d'un quartier, d'un immeuble ont tiré la sonnette d'alarme. Ce fut le cas, voici peu à Leffrinckoucke, à Coudekerque-Village, dans les quartiers à habitat social où des opérateurs jurent leurs grands dieux que les installations mises en place en catimini sur le toit des immeubles les plus hauts (c'est moins cher que de le faire au sommet d'un pylône !) n'auraient aucun impact sanitaire. N'empêche qu'ici et là un écriteau placé généralement en des lieux inaccessibles (*notre photo ci-dessous*) incite les riverains, les passants à prendre des précautions. La preuve, somme toute, que les antennes ne sont pas aussi inoffensives qu'on l'a longtemps prétendu. N'empêche encore que devant la montée des inquiétudes, les opérateurs les plus vicieux mettent parfois en place des antennes ayant la forme d'un arbre avec ses branches. Histoire sans nul doute d'endormir le riverain ignorant qu'au-dessus de sa tête plane une menace aux contours imprécis...

Si le débat reste ouvert – car il est évident que les ondes électromagnétiques ne tuent pas sur le champ, mais ont des effets à plus ou moins long terme sur l'individu –, il est clair que désormais le risque ne peut que croître avec l'extension des services offerts aux détenteurs de portables (captage des programmes de télévision, internet, etc.), une extension nécessitant un "balayage" électromagnétique de plus en plus puissant.

Aussi, si l'on ne peut dédouaner les usagers "accros" de leurs propres responsabilités, l'on ne saurait excuser, les collectivités qui signent les autorisations d'installation et acceptent, le cas échéant l'implantation d'antennes-relais sur les équipements publics, pas plus que les propriétaires d'immeubles, les offices d'HLM, etc., qui ne résistent pas à l'appât du gain. Le chiffre n'est pas officiel, mais l'on entend dire ici et là qu'une antenne-relais "rapporte" à qui l'accueille une prime d'installation de 6000 € ! ■

J.S.

Nucléaire

INES : une échelle qui ne mène nulle part

« L'incident n'a eu aucune conséquence sur la sécurité des personnes, ni sur la qualité de l'environnement. Il a été classé au niveau 0 de l'échelle INES. »

Combien de fois n'avons-nous pas entendu ou lu cette information, ou une version similaire, lorsque l'industrie nucléaire "déclare" un événement ou un incident survenu dans une de ses centrales nucléaires. C'est classé niveau 0, donc ce n'est pas grave...

Pour l'anecdote, on notera que c'est la seule échelle comportant un barreau 0, ce qui en soi relève déjà d'une performance rare que l'on n'observe d'ailleurs que dans le domaine du nucléaire. Mais de toute façon que l'incident soit classé niveau 1 ou niveau 2, cela ne peut pas être grave, puisque l'échelle INES comporte 7 niveaux, du plus bénin au plus grave !

Or le problème – et nous avons eu l'occasion de la souligner lors d'une récente séance de la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Gravelines, – c'est que cette fameuse échelle INES (comme *International Nuclear Events Scale*) n'est pas faite, contrairement à ce que l'on pourrait croire et surtout à ce qu'on laisse entendre, pour évaluer la gravité des incidents en matière nucléaire. Non, selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) elle-même, « *elle est destinée à faciliter la perception par les médias et le public de l'importance des incidents et des accidents nucléaires* ». **En clair, ce n'est pas une échelle de gravité, mais une échelle de médiatisation**.

La meilleure des preuves est que, bien qu'elle ait un caractère international, la grille de lecture d'INES diffère considérablement d'un pays nucléarisé à l'autre. Ainsi la France, particulièrement vertueuse en la matière a déclaré entre 1986 et 2006 quelque 10 000 évènements sur son parc de 58 réacteurs, dont 1 615 de niveau 1. Dans le même laps de temps, les États-Unis qui abritent environ deux fois plus de réacteurs en ont déclaré en tout et pour tout 22. Cherchez l'erreur !

Autre exemple de distorsion : on se souvient que voici quelques années à Gravelines, on s'était aperçu lors d'un contrôle que pendant toute une année, une alarme susceptible de déclencher un système de secours n'avait pas été connectée et n'était donc pas opérationnelle. L'autorité de sûreté avait classé l'incident au niveau 1, au prétexte que c'était une simple anomalie et qu'il ne s'était rien passé qui aurait nécessité la mise en œuvre du dispositif de secours... Même chose à la centrale de Tricastin où le blocage dans la cuve d'un réacteur d'assemblages de mox contenant du plutonium fut considéré comme une simple anomalie et classé niveau 1.

Aux dernières nouvelles, il serait question que l'AIEA, grand manitou du nucléaire à l'échelon international, revoie sa copie.

En attendant, souvenez-vous que l'échelle INES, ce n'est pas parole d'évangile ! ■

Le fait du prince

Le couple EDF-Areva s'est attaché les services d'un VRP de luxe, en la personne d'un certain Nicolas Sarkozy, président de la République de son état. Le brave homme parcourt la planète à grandes enjambées pour vendre le dernier fleuron de la technologie française, l'EPR qu'Areva peine à sortir de terre tant en Finlande qu'à Flamanville. On a vu le zélé commis-voyageur faire l'article chez Kadhafi, en Chine, chez Poutine, tout récemment chez Berlusconi, tous pays et chefs d'État respirant la démocratie et la liberté par tous les pores. De surcroît, comme les décideurs ne manifestent pas suffisamment d'ardeur sans doute à prendre les décisions qui s'imposent, le super-président a décidé tout seul dans sa super-tour d'ivoire de l'Élysée, passant par-dessus le Gouvernement, le Parlement et... le Grenelle de l'environnement, d'offrir au pays un deuxième EPR. Monsieur notre président a dû oublier qu'au titre de ses promesses électorales, il avait annoncé que l'on attendrait que le prototype finlandais ait fait ses preuves avant de se lancer dans une nouvelle aventure ; également que l'objectif pour la France est de passer à 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. Sûr : on n'en prend pas le chemin ! ■

d'après Cabu

CLICs et PPRT contribuent en compte des risques

À la suite du très grave accident survenu, voici sept ans, sur le site de l'entreprise AZF à Toulouse, accident qui provoqua la mort de trente et une personnes, fit des centaines de blessés et donne lieu actuellement à un procès retentissant, la ministre de la Santé de l'époque fit adopter une loi qui porte son nom : la loi Bachelot. Ce texte, qui a pour objet de faire en sorte que l'on ne revive plus jamais de telles situations, s'est traduit notamment par la création des CLICs, les **Comités Locaux d'Information et de Concertation** à l'appréciation desquels sont soumis les **Plans de Prévention des Risques Technologiques** (PPRT). Ces plans concernent les établissements Seveso à haut risque, dits Seveso "seuil haut" et ils doivent être élaborés par les industriels concernés sous le contrôle de la DRIRE.

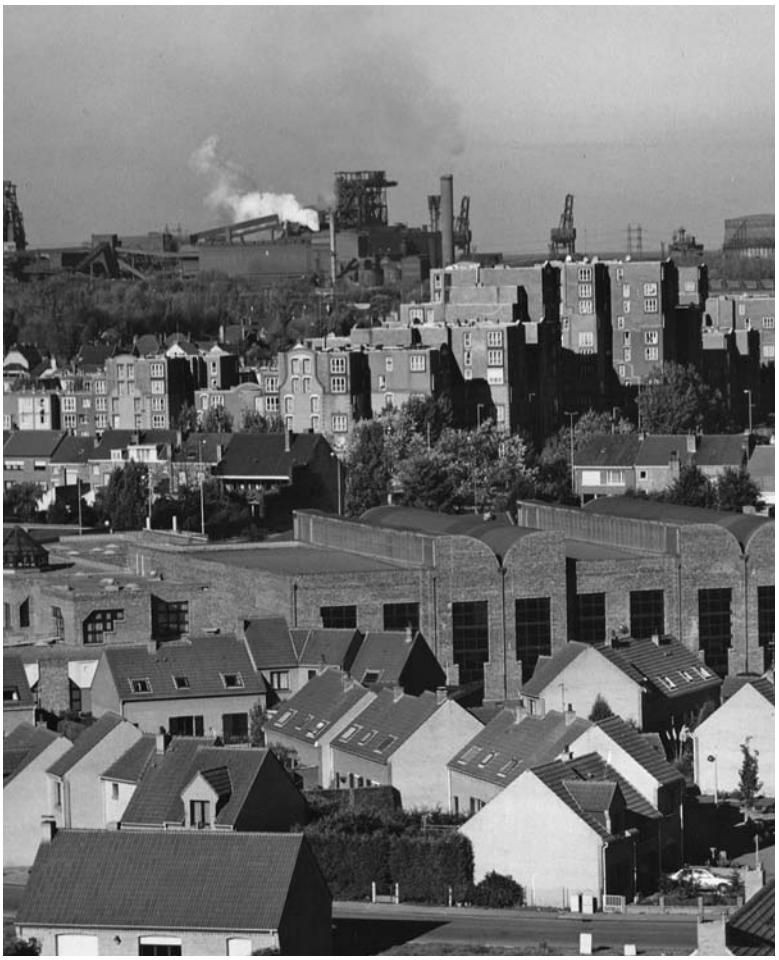

Sur le littoral, ont été créés un CLIC en zone industrialo-portuaire dunkerquoise, décliné en deux sous-CLICs Est et Ouest, chargés de la "surveillance" de 13 sites à risques, un CLIC en zone calaisienne (3 sites à risques) et un CLIC dans l'audomarois (2 sites).
Le CLIC dunkerquois a vu officiellement le jour le 21 décembre 2006. Quatre membres des associations de l'ADELFA y siègent aux côtés des représentants des élus, de l'administration, des entreprises, des syndicalistes. En principe donc, on ne peut que se féliciter que l'après-AZF ait débouché sur un renforcement de la législation, en particulier dans une région comme la nôtre qui se situe proportionnellement au 3e rang national en matière de concentration de risques industriels. Dans la pratique malheureusement, la mise en application de cette loi suscite de la part des entreprises, des élus, voire de la population elle-même bien des réticences. Explications.

Premiers enseignements

▪ Les modifications en profondeur que sous-tend la loi sont impactées principalement par des questions de financement. Ainsi sur le Dunkerquois, voilà des années qu'il est question de "déplacer" le village de Mardyck et les 372 habitants qui y habitent du fait que cette petite entité est ceinturée de sites Seveso polluants : une raffinerie Total, un vapocraqueur, une zone de stockage pétrolier, un terminal gazier et, peut-être demain, le gazoduc issu du terminal méthanier. Une partie du village comporte des zones dites létales. En fait rien ne bouge, car personne ne veut financer et tous les habitants ne sont pas d'accord pour s'en aller. Qu'en sera-t-il lorsque le problème concernera un quartier urbain, une ville petite ou grande ?

▪ Si administration et industriels tendent généralement à minimiser les risques industriels et surtout leur impact sanitaire potentiel, on trouve également des élus pour mener campagne ouvertement (communiqués de presse, déclarations) contre le dispositif CLIC qui mettrait à mal les libertés et les finances communales. Citations de presse : « *la mise en place d'un tel zonage réduirait à néant toute politique en urbanisme et surtout déprécierait la valeur des maisons de façon plus que conséquente* » ... « *J'ai dit au sous-préfet toute ma détermination à défendre ma ville... On me demande de ne pas "y" construire de grands éléments d'habitation, alors que l'entreprise m'a certifié que le risque était plus que faible* ». Titre dans un journal : « *le PPRT, frein au développement immobilier* ». On s'oriente vers un lobbying et on oublie que doit prévaloir en toutes circonstances la sécurité des populations...

▪ La loi, les PPRT focalisent sur les installations Seveso fixes. Or il convient de prendre en compte aussi les inquiétudes réelles des populations, s'agissant de la circulation et du

-ils à une meilleure prise industriels ?

stationnement (anarchique) des Transports de matières dangereuses (TMD). Les accidents impliquant des PL sont fréquents.
Dans le même ordre d'idée, les canalisations enterrées (et assez fréquemment éventrées) ne relèvent pas du dispositif. Or elles contiennent du gaz, des produits pétroliers, chimiques dangereux. De même, les gares de triage, notamment à l'approche des week-ends, accueillent des convois dangereux laissés sans surveillance. Ce qui correspond sans doute à une politique de transports dite à flux tendu.
Enfin les ports par lesquels transitent de nombreux produits dangereux (environ 20 % du trafic sur Dunkerque) devraient être assujettis à la loi Bachelot. Or ils ne le sont pas.

▪ Il semble important d'activer la mise en place de plans communaux de sauvegarde. De même des campagnes spécifiques sur les risques industriels devraient être organisées beaucoup plus fréquemment. Le plus souvent les riverains des usines Seveso ne savent même pas ce qui entre et sort des usines près desquelles ils vivent et quels sont les risques qu'ils encourent.

▪ Le recours généralisé à la sous-traitance et l'interim, le non-renouvellement à temps des équipes expérimentées dans les usines finit par accroître l'insécurité, de même que la pratique du stockage hors site (pour que l'entreprise ne soit pas classée Seveso !).

Quelle concertation dans les CLICs ?

La réelle nouveauté des CLICs, c'est que si l'on se fie au sigle, l'on y a introduit la notion de concertation, alors que jusqu'alors en commission nucléaire ou autre, on ne dépassait pas le stade de l'information. Qui dit concertation en effet dit qu'il y a d'abord consultation et que celle-ci débouche sur une participation à la prise de décision. Cela va beaucoup plus loin que la simple information !
Alors y a-t-il réelle concertation au sein des CLICs ? Pas sûr du tout !
Prenons l'exemple des PPRT. Il est dit dans la loi que « *le CLIC participe à l'élaboration des PPRT* » (art. L515-22 de la loi, Bachelot). Rien n'est moins sûr pourtant. En effet les opérations d'élaboration se déroulent en deux phases.
Au cours de la première, purement technique, les industriels réalisent leurs obligatoires études de danger. À partir de celles-ci, la DRIRE fournit des estimations chiffrées de probabilités d'accidents et dresse une carte des aléas. En découle un premier zonage menant à envisager des mesures d'urbanisme plus ou moins restrictives.
C'est alors que vient la phase stratégique de décision : elle voit entreprises, élus, administration se retrouver, les premiers avec pour objectif naturellement de minimiser les risques et les seconds d'obtenir une réduction des contraintes urbanistiques par une réduction par exemple des zonages, tout ceci sous l'œil de l'arbitre administratif.
Quand tout ce petit monde s'est bien mis d'accord, le projet de PPRT est déféré au CLIC qui a pour mission de le voter. Il est évident que les associatifs qui, à aucun moment, n'ont été associés à la phase d'élaboration, ne peuvent qu'avoir une influence marginale sur la décision. D'ailleurs, s'il leur prenait l'envie de la contester, ils auraient vite compris qu'au sein de l'instance, ils sont largement minoritaires.
Moralité : la mise en place des PPRT a de bonnes chances de se traduire par un recul de la prise en compte du risque industriel en France. Ce qui, après AZF, est quand même paradoxal !

Le 29 janvier, chez Total.

Plus d'un mois après l'accident survenu à la raffinerie Total de Mardyck, accident qui fit un mort, trois blessés graves et 15 intérimaires "choqués", le CLIC ne s'est pas réuni, non pas pour juger des responsabilités encourues dans la survenue de ce drame (c'est l'affaire de la Justice), mais simplement pour bénéficier d'un minimum d'informations de la part de l'exploitant et de la DRIRE. À quoi sert le CLIC ? ■

J.S.

Alimentation
Santé & Environnement
Où allons-nous ?

(article 2/2 : alors quoi faire ?)

POURTANT LA SOLUTION EXISTE

Elle se décline en 4 points :

A] Manger des produits:
- **locaux**
- **frais**
- **et de saison.**

B] Privilégier une agriculture saine pour l'environnement, et saine pour la santé.

Nous maîtrisons parfaitement les **techniques modernes d'agriculture** qui évitent le recours massif aux produits phytosanitaires, et qui produisent des denrées :

* plus riches en éléments nutritifs essentiels
(avec plus de vitamines, plus d'oligo-éléments ...)
* sans résidus de produits phytosanitaires.

C] Manger équilibré

Notamment moins de produits d'origine animale.
Se faire conseiller par son médecin, manger plus de légumes et fruits frais, ramener la consommation de viande au juste nécessaire :
- est **bénéfique pour la santé**,
- et contribue à stopper la déforestation, ainsi qu'à atténuer le changement climatique.

D] Eviter les filières énergétivores

et émettrices de Gaz à Effet de Serre : transports, fruits et légumes à contre-saison (serres chauffées), conservation, emballages, congélation ...

Cette orientation est simple, moins vulnérable aux crises Internationales, et elle répond aux critères de développement durable :

Cela vous semble inaccessible, utopique ?

L'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne se sont engagés dans cette voie en particulier pour l'alimentation des enfants afin de protéger leur capital-santé. La ville de Munich puis la Bavière ont développé cette filière alimentaire. **RESULTATS** : productions agricoles de qualité sanitaire supérieure, emplois locaux et pérennes à forte valeur ajoutée, protection des ressources naturelles ...

60% de l'eau distribuée en Bavière n'est ni traitée, ni chlorée ! Il coule aux robinets une qualité « eau de source ».

Serions-nous moins compétents que nos voisins européens ?

Ou alors serait-ce une question de valeurs ?

En France, quelques municipalités courageuses réagissent à la hauteur de l'enjeu. Pour sa restauration collective, la ville de Lons-Le-Saunier encourage les agriculteurs installés sur les bassins des points de captage de l'eau potable, à s'orienter vers les techniques modernes de production avec moins de nitrates, et sans produits phytosanitaires d'origine chimique.

RESULTATS : dans les cantines, les repas sont de qualité nutritive supérieure, majoritairement exempts de pesticides, l'eau du robinet est en constante amélioration pour tous, les prix sont maîtrisés localement !

Retrouver la qualité sanitaire des aliments, de l'eau, de l'air, C'EST POSSIBLE EN TRAITANT LES PROBLEMES A LA SOURCE : redevenons solidaires avec les producteurs, pour les encourager à évoluer vers une agriculture moderne et d'avenir respectueuse de l'environnement et de notre santé.

Nos choix alimentaires, notre santé, l'environnement, notre avenir ... SONT INDISSOCIABLES

(Récré fruitée BIO)

Nous vous invitons à agir, POUR LA SANTE ET L'AVENIR DES ENFANTS.

Evaluez l'impact de vos choix alimentaires à la maison : nos choix de consommation sont une manière d'agir individuellement, et un bulletin de vote quotidien.

Les Amis de la terre peuvent vous renseigner sur des initiatives et des filières alimentaires locales qui répondent aux critères de développement durable.

Les collectivités aussi doivent donner l'exemple ; sollicitez vos élus, les associations de parents d'élèves ... Attrappez votre plume ou votre clavier pour écrire un courrier ou un mail, prenez un RDV avec un conseiller municipal ou un représentant du milieu scolaire pour en parler.

Vous souhaitez être mieux informés : les Amis de la Terre peuvent vous apporter un soutien bénévole pour une réunion, animer un débat, un groupe de travail, voire une projection de film sur ce sujet.

Contactez-nous.

Les Amis de la Terre
106, avenue du casino
59941 - Dunkerque

Steene : Une vie de château, oui mais pas pour tous

Il était une fois en mai 2007 une habitante du Grand-Millebrugghe qui, lasse de supporter les nuisances de la décharge sauvage de la friche de la distillerie Duriez, fit parvenir une pétition accompagnée d'un courrier au Préfet de région. Comme d'habitude celui-ci tarda à répondre espérant que sa correspondante laisserait tomber l'affaire. Il faut savoir que depuis 1992 la friche de la distillerie Duriez de Steene est utilisée comme décharge et ceci au su et au vu de toutes les autorités qui, de temps en temps, tentent d'obtenir une remise en ordre par ses propriétaires et les prient de s'arrêter. Un dossier de 204 pages avec annexe constitué par l'association DEFI et envoyé au Préfet et au Sous-Préfet de Dunkerque a bénéficié de la sempiternelle réponse : « *on le transmet au service intéressé.* » Sans le nommer bien sûr. Quant à la DRIRE, elle joue la partition des abonnés absents comme d'habitude, ne sachant sans doute comment se comporter devant ces "notables" de Steene. Imaginez qu'ils aient des appuis politiques ? Mauvais pour la carrière ça ! Le maire, pour sa part, n'avait rien trouvé de mieux que de permettre par arrêté municipal en 2008 le passage de plus de cent camions de détritus par jour dans la rue de la Gare, des véhicules de plus de dix tonnes pour une desserte locale !

Vous avez dit : bizarre…

Or, où l'affaire s'est corsée, c'est quand il a été demandé de définir le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du village. Après bien des péripéties un PLU a donc été mis à l'enquête publique, bien sûr en pleine période de Noël. Mais tout à fait bizarrement, il portait pour l'essentiel sur l'autorisation d'aménagement… du château de Steene en hôtel de luxe. Tout aussi bizarrement on y parle d'une résidence hôtelière comprenant l'actuel hôtel de 10 chambres du château, des anciennes dépendances transformées en 7 logements, ainsi que de 33 maisons et locaux pour le personnel de l'établissement, de la construction d'un centre de conférences avec bureaux et d'un centre de balnéothérapie donc avec restaurant cuisine et bar. Les travaux y seront réalisés, est-il précisé, par le futur propriétaire, la société PHY Promotion et le programme géré par la société "Les chevaliers de Steenbourg". Jusque-là si on n'y prête garde, on se dit : génial pour le village, de l'emploi dans l'air ! Oui, mais quand on visite le site de PHY Promotion sur le net, c'est différent : le château se nomme "le château de Bergues", et le projet comporte cette fois : un ensemble hôtelier 4 étoiles de 80 chambres dont la gestion sera assurée par "les chevaliers de Bergues". Les plus du projet, ce sont : un village de 35 maisons pour en accroître la capacité et offrir un centre de balnéothérapie de plus de 600m², ainsi que des infrastructures pouvant accueillir séminaires et mariages avec une capacité de 600 personnes.

Voilà évidemment qui incite à reprendre le dossier. Et là, nouvelle bizarrerie : on ne parle pas de la gestion des eaux de vannages présentes et encore moins futures.
Un complément d'information demandé au commissaire-enquêteur est resté à ce jour sans réponse. Circulez, y a rien à voir ! Mieux encore on se rend compte que pour un PLU couvrant la zone 1, celle du château, on retrouve comme par hasard les plans de la zone 2, celle du centre du village et ceux de la zone 3, celle du Grand-Millebrugge, là où se trouve la friche Duriez, dont il n'est nulle part question dans le document. La remarque en a été faite à la commissaire-enquêteur. Après discussion il lui a été demandé bien sûr d'annuler l'enquête publique pour vice de forme et d'adjoindre au dossier d'enquête celui récapitulatif de la friche Duriez.
Au vu de cela, il faut se demander si le maire et la commission environnement qui a travaillé ce PLU n'ont pas été tout simplement éblouis par la manne susceptible d'être apportée au village, au point d'oublier l'autre question : celle de la friche contestée qui, en cas d'approbation du PLU tronqué, serait passée à la trappe…
Pour l'instant en Steenie toutes les affaires sont en attente. Reste donc la nécessité de continuer l'action, de suivre le calendrier prévu et d'attendre un prochain PLU pour l'ensemble du village. ■

E. Kociszewski

Looweg s'adresse aux élus

Ce courrier a été adressé à M.JP Decool Député, copie à M. Derosier Président du Conseil Général, M. Schepman, Vice Président du CG, M. Becquet, Président de la CCF, M. Bouttemy, Maire de Warhem, M. Brongnart, Maire de Rexpoëde, M. M Decool, Maire de Cappellebrouck, M. Le Président du SM Flamoval, M. Laporte, Président du Sirom Flandre.

Monsieur le Député,

Actuellement l'association "Pays des Moulins de Flandre" consulte les citoyens, par le biais de municipalités, sur l'opportunité de l'implantation d'une ou plusieurs piscines.
Cette structure supplémentaire, opposable aux citoyens, est composée d'élus de nos collectivités territoriales existantes, et non des moindres, puisque vous en êtes le président.

D'autre part, La presse locale nous informe de décisions diverses prises ici et là en matière d'environnement. Or, cette problématique semble appréciée différemment, ce qui aboutit à des options contradictoires.

Ainsi, par exemple, l'épandage de pécalite, résidus de station d'épuration d'usine est considéré comme inoffensif et approuvé par les élus à Warhem, à l'inverse il est refusé à Cappellebrouck. Bien sûr chaque municipalité est souveraine. En dernier ressort la préfecture décide. Dans la plupart des cas, l'autorisation est donnée par-delà les choix municipaux.

Les plans d'épandage doivent être respectés de façon à limiter les surcharges d'azote, phosphates etc. Malheureusement, les agences de l'eau ne peuvent que constater l'état déplorable des cours d'eau. Les stations d'épuration ne sont plus "aux normes" bactériologiques depuis des années, comme celle de Bergues... Alors quand on nous dit que les boues issues des traitements sont stabilisées, on peut douter.

L'incinération des déchets, qui aurait fait l'unanimité des élus, est décriée par une grande partie de la population, de par sa dangerosité et son coût exorbitant de 74 millions d'euros. En septembre 2008 une manifestation de protestation contre cette implantation imminente a rassemblé 4000 personnes à Saint-Omer, dont de nombreux professionnels de santé.

À Rexpoëde, ces jours derniers, le maire informe les élus sur la possibilité d'une alternative à l'incinération. Cette solution présentée par les Ets Baudelet, déjà utilisée en Allemagne représente un intérêt écologique.

Une consultation doit être de rigueur pour les "grandes" questions, encore faut-il s'entendre sur le qualificatif. Car, ici et là, les principales questions demeurent en suspens, notamment en ce qui concerne l'environnement. "L'esprit même du Grenelle" est ignoré ou éludé quand on pense au vote de l'assemblée nationale, favorable aux cultures OGM, ou l'abandon du moratoire sur plusieurs projets d'incinérateurs, en opposition totale avec les attentes de la majeure partie de la population. Quant à la réduction des pesticides, les modalités seraient déterminées d'ici 2012...

Nous souhaitons que vous accordiez une véritable écoute promise dans toutes les campagnes électorales, et vous en remercions à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente, Françoise Bollengier
Les secrétaires Claude Bollengier, Yvon Brisse, Simonie Nivesse

adelfa

Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2009 de votre quote-part (4 €), votre abonnement à "**Grains de Sel"** est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

Donner aux pollueurs l'énergie d'être meilleurs.

La foire aux n'importe quoi

Au cœur des océans

80 % de la planète appartiennent aux océans. C'est dire que les espaces y sont tellement vastes que nul n'aurait jamais imaginé qu'un jour, deux sous-marins, l'un britannique, l'autre français, s'aborderaient au cœur de cette immensité abyssale.
Eh bien voilà : l'impensable est arrivé. Fort heureusement la rencontre s'est soldée par quelques tôles froissées. À peine de quoi faire un constat ! Encore que : avec à bord des charges nucléaires même non activées, l'événement soit un peu plus sorti de la pure banalité...
De cette collision, deux enseignements peuvent être tirés :
1- voilà qui met à mal les thèses probabilistes selon lesquelles il n'existerait une "chance" sur x millions pour que se produise à nouveau un jour un accident majeur dans une centrale nucléaire ou ailleurs...
2- une fois de plus on aura constaté que prévaut en France l'esprit "nuage de Tchernobyl". Si les Britanniques n'avaient pas vendu la mèche, on n'aurait rien su chez nous de l'incident-accident.
Toujours aussi transparentes nos autorités !

"À l'insu de mon plein gré"

La nouvelle a fait à l'époque l'effet d'une bombe. À retardement.
Un trafic de déchets toxiques cancérogènes a été mis au jour à Arcelor Mittal, impliquant, a-t-on dit, un digne représentant des douanes françaises et des trafiquants belges.
Le trafic durait depuis plus de 10 ans, selon la presse locale et à Arcelor, parangon de vertus écologiques, on n'était pas au courant. Ce qui, a minima, laisse planer quelques doutes sur la façon dont sont gérés certains secteurs de la grande entreprise.
Quant à la DRIRE, qui a pour mission de contrôler les firmes industrielles : dans les choux ! Nous aussi d'ailleurs.
La preuve en tout cas qu'il y a encore du travail en perspective pour qui veut savoir ce que deviennent certains déchets.

Eureka !

Dunkerque s'efforce de draguer les chefs d'entreprise pour qu'ils viennent s'installer chez nous. Une campagne promotionnelle baptisée "made in Dunkerque" a été lancée au milieu de l'année dernière et un premier bilan dressé voici peu. Fort bien, me direz-vous.
Or on apprend en prenant connaissance de ce bilan que ce qui empêche en fait la mayonnaise de prendre, c'est que « *Dunkerque a une mauvaise image environnementale due à la pollution... principalement d'origine industrielle* ».
Eureka ! Vous parlez d'une révélation ! Dire qu'il aura fallu des décennies pour exhumer une vérité que de modestes associations comme les nôtres, fort peu dotées de moyens d'investigation au demeurant, affirment haut et fort depuis toujours !
Eh oui, comme l'indique le slogan qui porte la marque de cette campagne : « *Dunkerque va vous surprendre !* »

Transparence et concertation

M. Quillichini, nouveau patron de la Centrale Nucléaire de Gravelines, a inauguré une nouvelle formule en matière de communication. Dans les derniers jours de février, il a présenté exclusivement aux journalistes le bilan de l'activité 2008 du site.
Ni l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), qui a pourtant pour mission de surveiller de près les faits et gestes du fleuron d'EDF, ni la Commission Locale d'Information (CLI) dont le positionnement en tant qu'acteur de la transparence et de la concertation a été, paraît-il, renforcé par la loi "Transparence et Sûreté Nucléaire" (TSN), n'a été conviée à participer à la grand'messe. « *Circulez ! Pour vous (qui auriez pu poser quelques bonnes questions restées dans la plume de nos radieux informateurs), il n'y a rien à voir !* »
Avec ce type de méthode, EDF n'a plus à se soucier de la transparence.
EDF est translucide...

Des forces vives pour un nouveau bureau

Dans la foulée de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue le 3 février dernier, et qui avait vu les participants procéder au renouvellement statutaire de l'ensemble des membres du bureau (on y procède tous les trois ans), trois nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe sortante dont avait démissionné Françoise Bollengier.
Reconstitué, le bureau s'est réuni quelques jours plus tard afin de se répartir les responsabilités et les tâches jusqu'en 2012.
Il est donc désormais composé de :
Président : Jean Sename
Vice-présidents : Michel Mariette (eau, enquètes publiques)
Edmond Kociszewski (monde rural)
Marie-Paul Hocquet (quartiers, consommation)
Secrétaire Général : Nicolas Fournier (nucléaire)
Trésorier : Gérard Vermersch (milieux naturels, biodiversité)
Membres : Huguette Flament (déchets), Elizabeth Gueuret (port), Nelly Sans (monde rural)

Il nous arrive assez fréquemment d'être interrogés par des personnes qui souhaitent pariciper aux activités de l'ADELFA.

Rappelons que l'ADELFA est une fédération associative regroupant par définition des associations adhérentes. Elle ne reçoit pas d'adhésions individuelles, mais conseille à tous ceux qui veulent nous rejoindre d'adhérer à l'une des associations, dont la liste figure en dernière page de ce bulletin.

Etude d'un corridor favorisant la biodiversité

"Corridor biologique", vieille notion souvent exprimée par les naturalistes. Le Grenelle de l'Environnement en a fait une priorité en faveur de la biodiversité. En parallèle, le Conseil Régional a élaboré un schéma régional d'orientation de la Trame verte et bleue et localement le Syndicat mixte pour le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la région Flandre-Dunkerque a inscrit le principe de maintien et de création des corridors biologiques dans son document d'orientations générales. Ayant en charge l'aide aux communes pour la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme qui incluront réglementairement ces corridors, l'Agence d'Urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) s'est adressée à notre association pour réaliser une étude-diagnostic d'un premier corridor entre l'Audomarois et le Dunkerquois.

Notre réflexion s'est d'abord tournée vers les groupes d'espèces à favoriser de par leur rareté, leur mode de déplacement, puis nous avons envisagé la faisabilité du corridor.
L'Audomarois et le Dunkerquois font partie de l'entité géographique de la Plaine Maritime Flamande dont la caractéristique principale du paysage est le milieu humide. Il est traversé par un grand nombre de canaux et un chevelu dense de watergangs qui sont autant de cheminements naturels pour une partie de la flore et de la faune.
Si les oiseaux ou les grands mammifères par exemple peuvent parcourir de longues distances avant de trouver refuge, les reptiles par contre tels les couleuvres, les lézards et certains amphibiens tels les tritons et la rainette verte ne se déplacent que dans des milieux naturels ne comportant que de très faibles discontinuités. Ce type de corridor favorisera également d'autres groupes d'espèces faunistiques : papillons, libellules... ainsi que les petits mammifères sans oublier évidemment la flore dont les semis se font pour la plupart des espèces de proche en proche.
Nous avons éliminé le canal à grand gabarit pourtant bordé de nombreux dépôts des voies navigables favorables à la biodiversité mais dont les berges bétonnées sont des obstacles quasi infranchissables pour la plupart des espèces précitées ; de même la Haute et Moyenne Colme le furent pour absence constatée d'amphibiens.
Notre dévolu s'est porté sur les divers watergangs proches de la ligne de niveau de 2,5 m d'altitude délimitant la Flandre maritime de la Flandre intérieure. L'ensemble de ces watergangs tous situés dans la 3e section Nord des wateringues relie deux Cœurs de nature que sont les Bois Royal et du Ham et les fortifications boisées de Bergues. Des liaisons seront étudiées en amont pour se connecter aux marais proches de la Réserve naturelle du Romelaere et en aval au Bois des Forts.
D'autres liaisons seront aussi proposées pour mettre en contact les différents milieux naturels humides situés entre les deux Cœurs de nature tels les Mares de Millam, le Bois de Galberg, les prés de l'Eeckhout veld, etc.
Notre réflexion inclura les données du SAGE du Delta de l'Aa et portera sur les conséquences imaginables des changements climatiques sur la biodiversité des milieux humides. ■

Pour le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord/Pas-de-Calais
Gérard Vermersch

L'ADELFA, c'est plus de trente associations…

L'Amicale des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA : 8 associations) ; Association de Défense des Copropriétaires du Littoral Dunkerquois (ADCLD) ; Association de Défense de l'Environnement du Calaisis (ADECA) ; Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est (ADELE) ; Association de Protection du Patrimoine et de l'Environnement (APPE) ; Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante (ARDEVA) ; Bien Vivre à Herzeele ; Boulonnais Nature Environnement ; Collectif Gravelinois contre les Poussières ; Comité Anti-Pollution Les Amis de la Terre ; Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) ; Cercle Naturiste du Westhoek (CNW) ; Défense de l'Environnement de la Flandre Intérieure (DEFI) ; Défense de l'Environnement de Pitgam (DEPIT) ; Excentric Demain ; Groupement Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais- section de Flandre Maritime (GON) ; Groupe Louis Lecoin ; Het Reuzekoor ; Houtland Nature ; Les Delphiniums ; Loon-Plage Environnement ; Looweg ; Santé et Environnement des Rives de l'Aa (SERA) ; SOS-Blootland ; Transp'Art en CE ; Union Fédérale des Consommateurs (UFC- Que Choisir) ; Union Féminine Civique et Sociale (UFCS).

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : François Vandenbunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 4 €

ISSN 1293-5484

adelfa
Fédération d'associations de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino – BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 20 30 40
Fax : 03 28 20 30 39
www.maison-environnement.org
dunkerque.pollution.free.fr

l'ADELFA bénéficie du concours de la ville de Dunkerque, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale